

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO  
**COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération  
n° DEL261021/07**

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

**Etaient présents :** ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

**Etaient représentés :** PAOLI Franck par PAOLI Christian ; BARBONI Toussaint par Sébastien GUIDICELLI ; ELEGANTINI Muriel par DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; ANGELI Filippu Antone par ROCCHI André ; MURGIA Sandrine par FRATICELLI Jean-Jacques ; PIREDDA Albert par SALDANA Esteban.

**Etaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Lisa FRANCISCI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

Vote pour : 21

Vote contre : 6

Abstention : 0

Affichage en date du : 28 octobre 2021

Convocation : 18 octobre 2021

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE COORDINATEUR DES SERVICES TECHNIQUES RELEVANT DU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent de coordinateur des services techniques, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire ou titulaire relevant du grade d'adjoint technique territorial, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

Accusé de réception en préfecture  
02B-212002513-20211026-DEL261021-07-DE  
Date de réception préfecture : 28/10/2021

**Délibération**  
**n° DEL261021/07**

- De créer un emploi permanent de coordinateur des services techniques, relevant du grade d'adjoint technique Territorial, échelle C1 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures.
- De dire que l'emploi ainsi créé sera pourvu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières du recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale.
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget principal de la collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.**

**Le Maire,**

